

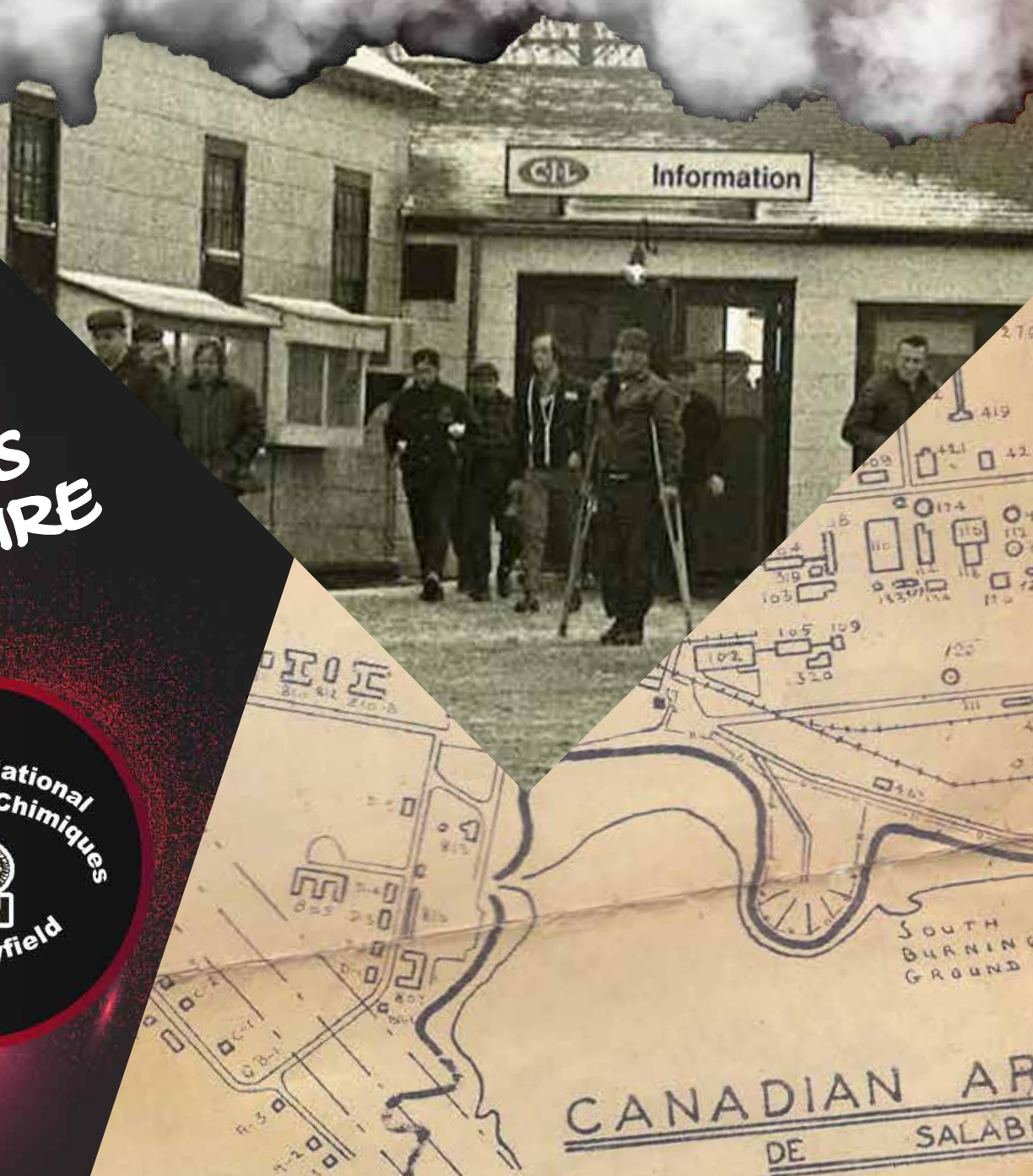
DEPUIS 1966...



L'Explosif

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUITS
CHIMIQUES DE VALLEYFIELD - CSN

60 ANS
D'HISTOIRE



SNPCV : 60 ans de lutte et d'histoire... et bien plus encore

Cette année, notre syndicat célèbre 60 ans de lutte, de solidarité et d'histoire. Soixante années qui ont forgé notre caractère, bâti notre réputation et fait du SNPCV une organisation respectée.

Lorsque les années de la Deuxième Guerre mondiale ont bouleversé le monde, entre 1940 et 1945, l'usine de Valleyfield est devenue un acteur essentiel de l'effort de guerre. Jour et nuit, des milliers d'hommes et de femmes ont participé à la fabrication d'explosifs, d'obus et de munitions destinés aux champs de bataille. Ils ont répondu à l'appel de leur époque avec courage et détermination. Les femmes occupaient souvent les postes exigeant une grande précision : assemblage des détonateurs, travaux délicats de finition et opérations minutieuses où l'erreur n'avait pas sa place. Les hommes et les femmes travaillaient dans des conditions qui nous paraîtraient aujourd'hui inimaginables. À cette époque, les équipements de protection individuelle étaient pratiquement inexistant. Les risques faisaient partie du quotidien. Des accidents sont survenus. Des intoxications ont marqué des vies. Certains travailleurs et travailleuses ont même payé de leur santé, et parfois de leur vie, leur contribution à l'effort industriel.

Avec les années, une conscience collective s'est développée. Les ouvriers et ouvrières ont compris qu'ils devaient pouvoir compter sur une voix commune pour défendre leur sécurité, leur dignité et leurs conditions de travail. Ils ont compris que les acquis ne se donnent pas : ils se gagnent. C'est dans cette continuité qu'est né, en 1966, notre syndicat. Depuis, le SNPCV a écrit une histoire riche de victoires, de mobilisations et de solidarité. Une histoire faite de moments lumineux, mais aussi d'épreuves qui ont mis à l'épreuve notre détermination. À travers chacune de ces périodes, une constante demeure : la volonté des travailleurs et travailleuses de se tenir debout ensemble.

Alors que nous soulignons cet anniversaire, prenons un moment pour honorer celles et ceux qui nous ont précédés. Pensons aux bâtisseurs du syndicat, aux militantes et militants qui ont consacré temps et énergie à faire avancer notre cause, mais aussi à tous ces travailleurs et travailleuses qui ont œuvré ici bien avant que le mot « syndicat » ne fasse partie de leur réalité. Nous avons également une responsabilité envers celles et ceux qui nous succéderont. Les droits dont nous bénéficions aujourd'hui sont le fruit des luttes d'hier. Les combats que nous menons aujourd'hui deviendront l'héritage des générations de demain. À notre tour, nous devons leur transmettre un syndicat fort, solidaire et fier de ses racines.

Nous espérons de tout cœur que ce journal anniversaire rendra hommage à l'ensemble de cette histoire : aux grandes luttes syndicales, aux femmes et aux hommes qui ont fondé notre organisation, mais également à celles et ceux qui, bien avant sa création, ont travaillé, soufferts, bâtis et parfois sacrifiés beaucoup pour faire de cette usine ce qu'elle est devenue. Notre histoire ne commence pas réellement en 1966, mais avec toutes celles et tous ceux qui ont ouvert le chemin.

Leçon de solidarité : quand les membres décident de se tenir debout

En 2023, les membres du Syndicat national des produits chimiques de Valleyfield ont une fois de plus démontré pourquoi leur organisation syndicale est reconnue partout au Québec pour sa combativité, sa solidarité et sa détermination. Face à des enjeux majeurs touchant les salaires, les congés, les assurances collectives et les retraites, les travailleuses et travailleurs ont choisi de parler d'une seule voix et d'envoyer un message clair à l'employeur : ils étaient prêts à aller jusqu'au bout pour obtenir le respect et les conditions de travail qu'ils méritaient.

Réunis en assemblée générale le 16 avril 2023, les membres ont adopté à 99 % un mandat de mobilisation pouvant aller jusqu'à la grève générale illimitée. Ce vote historique n'était pas seulement symbolique. Il représentait la force d'un groupe uni, conscient de sa valeur et déterminé à ne plus accepter les reculs du passé. Dans un contexte où le coût de la vie explosait et où le pouvoir d'achat des travailleuses et travailleurs diminuait constamment, les membres du SNPCV-CSN ont refusé de rester les bras croisés pendant que les profits des entreprises continuaient de croître.

Cette démonstration de solidarité a rapidement changé le rapport de force à la table de négociation. Grâce à une mobilisation exemplaire, à une préparation rigoureuse et à l'appui constant des membres, le syndicat a réussi à arracher des gains qui marqueront l'histoire de l'usine. Quelques mois plus tard, les membres ont adopté dans une proportion de 88 % une nouvelle convention collective comportant des améliorations majeures dans pratiquement tous les aspects de leurs conditions de travail. Les travailleuses et travailleurs ont notamment obtenu des augmentations salariales dépassant 25 % sur cinq ans. En tenant compte de l'ensemble des gains monétaires, la rémunération globale a connu une hausse impressionnante de 42,5 %. Des bonifications importantes ont également été obtenues au niveau des vacances, des assurances collectives et du régime de retraite, des clauses qui, dans certains cas, n'avaient pas été améliorées depuis plus de 25 ans.

Mais au-delà des chiffres, cette négociation restera surtout un exemple éclatant de ce qu'un syndicat peut accomplir lorsque ses membres sont unis, solidaires et mobilisés. Le véritable rapport de force n'est pas né à la table de négociation : il s'est construit dans l'implication des membres, dans leur confiance envers leur organisation syndicale et dans leur volonté collective de se battre pour un avenir meilleur.

L'histoire du SNPCV-CSN démontre encore une fois qu'aucun gain ne tombe du ciel. Chaque amélioration obtenue est le résultat direct de la solidarité ouvrière, de la mobilisation et du courage des travailleuses et travailleurs qui refusent de se contenter du minimum. Ces gains historiques ne servent pas seulement d'exemple pour l'usine de Valleyfield : ils deviennent une source d'inspiration pour l'ensemble du mouvement syndical québécois. Quand les membres sont tissés serrés, organisés et déterminés, même les employeurs les plus récalcitrants finissent par céder.

Retour sur l'entrevue d'Alain Lefebvre, président de l'époque concernant le 50^e anniversaire du SNPCV

En juin dernier, le Syndicat national des produits chimiques de Valleyfield–CSN a célébré en grande pompe son cinquantième anniversaire. Cinquante ans : déjà, le chiffre impose le respect. Mais dans le cas du SNPCV–CSN, ce jubilé ne marque pas seulement un demi-siècle d'existence syndicale. Il raconte aussi l'histoire singulière d'une usine unique au pays, la dernière encore dédiée à la fabrication de munitions au Canada. À Salaberry-de-Valleyfield, l'histoire industrielle et l'histoire syndicale se mêlent intimement, ancrées dans un milieu où chaque décision, chaque événement et chaque lutte ont laissé une trace profonde.

Une usine pas comme les autres

L'usine, aujourd'hui connue sous le nom de General Dynamics, a porté plusieurs identités au fil du temps : CIL, CPCV, Price Waterhouse, Expro, Expro Tec... Toujours avec la même spécialité : la production d'explosifs pour le marché militaire. Ce secteur, jadis prospère, a depuis connu un déclin important, poussant l'entreprise à réorienter une partie de ses activités vers le domaine récréatif. Pourtant, il n'y a pas si longtemps, l'usine vivait au rythme des tensions internationales, parfois même au cœur de scandales retentissants. L'un d'eux, une vente illégale d'armes à l'Afrique du Sud, a ébranlé l'entreprise au point de la mener à la faillite. C'est dire à quel point l'usine a toujours été influencée par la grande histoire.

Comme dans bien des syndicats, le SNPCV–CSN a connu grèves, lock-out, mises à pied et rondes de négociation. Mais pour Alain Lefebvre, président du syndicat, l'essence de son histoire se trouve ailleurs. Trois grands axes ont véritablement façonné son action : les interventions politiques, la défense de l'emploi et la santé-sécurité au travail.

L'usine dépend étroitement des contextes politiques, et le syndicat a souvent dû monter au front. Qu'il s'agisse d'interpeller des ministres, d'occuper des bureaux, de tenir des conférences de presse ou de descendre dans la rue, le SNPCV–CSN n'a jamais hésité à se faire entendre pour défendre les travailleuses et les travailleurs. Les images de la manifestation de 1988, pendant un lock-out qui a duré 17 longues semaines, restent gravées dans les mémoires, notamment celle où l'on voit Marc Laviolette, devenu plus tard président de la CSN.

La protection de l'emploi a été tout aussi déterminante. Face aux ralentissements de production, aux décisions de gestion parfois douteuses et même à la faillite, le syndicat s'est battu sans relâche. En 1993, les salarié-es ont même créé une coopérative, reprenant en partie le contrôle sur leur avenir et assurant un minimum de stabilité pour préserver leurs postes.

La bataille de la santé-sécurité

Mais s'il est un terrain où l'histoire du SNPCV-CSN prend toute sa dimension, c'est bien celui de la santé et de la sécurité du travail. Le quotidien de l'usine a été marqué par des tragédies lourdes : trois incendies majeurs, sept explosions et déflagrations, dont certaines mortelles, une intoxication mortelle, et quelque 300 accidents de travail chaque année, souvent moins spectaculaires, mais tout aussi significatifs.

Devant ces drames répétés, le syndicat a très tôt fait de la santé-sécurité un enjeu central. Sa détermination s'est illustrée dans des luttes marquantes, notamment la grève de sept mois en 1976, un moment charnière. Puis, en 1983, la commission Beaudry, mise sur pied par le gouvernement du Québec, adopte plus de 80 % des revendications du syndicat. Une victoire majeure qui confirme l'importance du rôle qu'il joue dans la protection de ses membres.

Grâce à ces combats, menés parfois en partenariat avec l'employeur, mais souvent de haute lutte, le syndicat est parvenu à établir un environnement de travail plus sain et plus sécuritaire. Il a notamment obtenu l'inscription du droit de refus directement dans la convention collective, une avancée déterminante pour la protection des travailleuses et travailleurs.

Un syndicat qui laisse sa marque

Réunion après réunion, négociation après négociation, comme celle de 2015, menée devant un conseil syndical élargi, le SNPCV-CSN a développé une expertise qui a inspiré de nombreux autres syndicats. Il est devenu une véritable pépinière d'idées, un moteur de réflexion et d'innovation en matière d'action syndicale.

Et au cœur de tout cela, il y a les travailleuses et les travailleurs. Ceux et celles qui ont écrit l'histoire de l'usine, affronté les explosions autant que les transformations économiques, et porté la voix syndicale à travers les décennies.

Comme l'a dit si justement Alain Lefebvre :

« Les compagnies qui dirigent l'usine passent, mais le SNPCV-CSN, lui, demeure. »

Source : Un 50^e anniversaire pour relire l'histoire - CSN – Confédération des syndicats nationaux



Marc Laviolette : une vie au service des travailleurs



Il y a des militants qui occupent une fonction... et il y a ceux qui marquent profondément l'histoire syndicale. Marc Laviolette faisait partie de cette deuxième catégorie. Homme de conviction, rassembleur, orateur passionné et défenseur acharné de la classe ouvrière, il a consacré sa vie à faire avancer la dignité des travailleuses et des travailleurs, autant dans son milieu immédiat qu'à l'échelle du Québec.

Originaire du Suroît, Marc Laviolette commence son engagement syndical dans les années 1970 comme organisateur communautaire et président du syndicat du CLSC de la Seigneurie de Beauharnois. En 1978, il entre à l'usine Expro de Salaberry-de-Valleyfield comme opérateur. Très rapidement, il devient une figure incontournable du militantisme syndical au sein du Syndicat national des produits chimiques de Valleyfield (SNPCV-CSN), qu'il présidera de 1986 à 1994.

Les images de cette époque parlent d'elles-mêmes : assemblées bondées, manifestations, lignes de piquetage, conférences de presse et débats pas-

sionnés. Marc était partout. Pas pour se mettre en avant, mais parce qu'il croyait profondément qu'un syndicat vivant devait être près de ses membres, dans l'action comme dans les moments difficiles. Ceux qui l'ont côtoyé se rappellent d'un homme au franc-parler assumé, capable de dénoncer les injustices avec vigueur, mais aussi d'écouter les travailleurs avec humanité et respect.

Son passage au SNPCV s'est notamment inscrit dans une période marquante de luttes en santé et sécurité au travail. À la suite des combats menés par le syndicat à l'usine Expro, une commission d'enquête présidée par le juge René Beaudry, en 1983, reconnaît l'importance de la participation des travailleurs dans l'organisation du travail et la gestion des enjeux de santé-sécurité. Selon la CSN, le rapport reprenait environ 80 % des revendications formulées par le syndicat local.

Pour Marc Laviolette, la santé et la sécurité n'étaient pas des statistiques ou des slogans : c'était une question de dignité humaine. Toute sa carrière syndicale a été marquée par cette volonté de protéger les travailleurs et de faire reconnaître leurs droits. Même après son passage à la présidence de la CSN, il continuait d'intervenir publiquement pour dénoncer les dérives du système et défendre une approche plus humaine envers les accidentés du travail.

Son engagement et son leadership le mèneront à la vice-présidence de la Fédération de la métallurgie, puis à l'exécutif de la CSN en 1994. En 1999, il succède à Gérald Larose et devient président de la Confédération des syndicats nationaux, fonction qu'il occupera jusqu'en 2002. Il reviendra alors au SNPVC comme vice-président, puis succèdera à Richard Mallette comme président jusqu'à son départ en 2012.

Malgré l'ampleur de ses responsabilités nationales, Marc Laviolette n'a jamais oublié ses racines. Les photos présentées dans ces pages le montrent encore près des membres, dans les assemblées syndicales, sur les lignes de mobilisation ou au cœur des négociations. Même à la tête de la CSN, il demeurait profondément attaché aux travailleuses et travailleurs de Valleyfield. Il avait cette capacité rare de parler autant aux dirigeants qu'aux gens de plancher, sans jamais perdre son authenticité.

Au-delà du syndicaliste, plusieurs se souviennent aussi d'un homme chaleureux, accessible et profondément humain. Un militant qui croyait sincèrement à la solidarité, à la justice sociale et à la force du collectif. Son engagement dépassait d'ailleurs le cadre syndical, lui qui fut également un ardent défenseur de la souveraineté du Québec et un militant engagé dans plusieurs débats sociaux.

Le décès de Marc Laviolette, annoncé en juin 2024, a provoqué une onde de choc dans le mouvement syndical québécois. La présidente de la CSN, Caroline Senneville, a alors rappelé son immense contribution à la défense des travailleuses et des travailleurs ainsi que son engagement indéfectible envers les plus vulnérables.

Aujourd'hui encore, son héritage demeure vivant. Il se retrouve dans les combats menés pour des milieux de travail plus sécuritaires, dans les conventions collectives gagnées de haute lutte, dans les assemblées syndicales où les membres prennent la parole, et dans cette conviction profonde que la solidarité peut réellement changer les choses.

Marc Laviolette n'a pas seulement occupé des fonctions importantes dans le mouvement syndical québécois. Il a inspiré des générations de militants et, pour plusieurs travailleurs de Valleyfield, il restera avant tout l'un des leurs, leur président.

Deux explosions et maintes tragédies...

Au cours de l'histoire industrielle de Valleyfield, plusieurs travailleurs ont été appelés à exercer leur métier dans des conditions extrêmement dangereuses. Parmi les événements les plus marquants figurent deux explosions survenues à l'usine de produits chimiques de Valleyfield, où cinq travailleurs ont perdu la vie alors qu'ils accomplissaient leur travail.

Selon les informations de l'époque, l'explosion du 26 août 1980 serait survenue lors de la manipulation d'une importante quantité de poudre à fusil (près de 4000 lbs). L'incendie qui a suivi fut maîtrisé rapi-



dement, mais le drame avait déjà frappé durement les familles ouvrières et l'ensemble de la communauté de travail.

Les victimes, Yvon Daoust, André Amyot et Albert Leroux, étaient avant tout trois des travailleurs qui gagnaient honnêtement leur vie dans une industrie reconnue pour ses risques élevés.

La tragédie du 26 octobre 1993, treize ans plus tard, dans des circonstances similaires. Ce jour-là, s'ajoutent à cette triste liste, deux compagnons de travail, Denis Provost et Rémi Rodrigue, qui ont péri lors de l'explosion du séchoir 281.

Depuis la fin des années 1970, plusieurs accidents graves ont frappé l'usine Expro, causant des décès et des blessures chez les travailleurs.

En 1983, la Commission Beaudry a été créée pour enquêter sur les causes de ces événements. Parmi ses constats

figuraient l'embauche massive de nouveaux employés, la perte d'expertise, la mobilité interne et la détérioration des installations. Aujourd'hui, plusieurs de ces enjeux demeurent d'actualité.

Depuis 2019, plus de 500 employés ont été embauchés tandis que de nombreux travailleurs expérimentés prennent leur retraite. Le transfert des connaissances est donc un défi majeur. Les formations et procédures qui encadrent notre travail sont le résultat direct des leçons tirées de cette tragique période. Plus que jamais, il est essentiel de poser des questions, de partager l'expertise et de demeurer vigilants.

Votre équipe SST continuera de participer activement aux analyses de risques afin de faire entendre la voix des travailleurs et de préserver notre culture de prévention.

Ces tragédies rappellent à quel point les combats syndicaux en santé et sécurité ont été nécessaires au fil des décennies. Les normes, les procédures et les protections dont bénéficient aujourd'hui les travailleuses et travailleurs ont souvent été obtenues à la suite de drames humains qui ont forcé la société à ouvrir les yeux sur la réalité du travail industriel.

En nous rappelant ces événements, nous rendons hommage non seulement à ces hommes partis trop tôt, mais également à tous les travailleurs blessés ou décédés dans l'exercice de leurs fonctions.

Leur mémoire demeure gravée dans l'histoire du mouvement ouvrier de Valleyfield.

Parce qu'au-delà des machines, des contrats et de la production, ce sont toujours les vies humaines qui doivent passer en premier.

En souvenir des trois travailleurs décédés Journée de deuil à l'usine P.C.V.

par Normand Morand

Aujourd'hui, le 26 août, était une journée de deuil à l'usine des Produits Chimiques Valleyfield (P.C.V.) de Nitro. Rappelons que trois travailleurs, Albert Leroux, Yvon Daoust et André Amyot sont décédés des suites de la déflagration du 26 août 1980. On sait que cet accident a également causé des blessures graves à un autre employé.

Une messe a été célébrée à 7h30 ce matin aux barrières de l'usine puisque, selon le syndicat, la chapelle a refusé que la chapelle soit utilisée. De plus, les travailleurs, tout au cours de la journée ont porté à leur bras un brassard noir "pour se

rappeler qu'à P.C.V. il faut que les ouvriers prennent en main leur sécurité sinon ils en meurent".

Lors d'une conférence de presse tenue vendredi dernier, le président du syndicat M. Paul Cossette déclarait: "Le syndicat tient à marquer cet anniversaire non pas pour broyer du noir ou pour faire un show mais pour bien souligner que trois travailleurs sont morts en essayant de gagner leur vie de façon respectable. Nous soulignons la journée du 26 août par respect pour nos compagnons disparus et leur famille mais nous savons que ni nos pleurs ni nos lamentations les ramèneront à la vie. Nous soulignons principalement cette journée



MM. Gérald Demers, Paul Cossette, Gaston Jacques et Jacques Lalonde ont annoncé la journée de deuil qui se tenait aujourd'hui à l'usine P.C.V. de Nitro. (Photo Le Soleil Jacques Smith)

pour qu'elle en soit une de réflexion sur la santé et la sécurité à l'usine".

M. Cossette a profité de l'occasion pour indiquer que rien de majeur n'avait changé à P.C.V. au chapitre de la sécurité santé. "Il y

eut quelques petits changements et il a fallu que les ouvriers cessent le travail pour que la compagnie effectue les réparations", a-t-il précisé.

Parmi les autres raisons qui motivent l'organisation de cette

journée souvenir, le syndicat fait remarquer la faiblesse de la loi 17 sur la sécurité santé.

De plus, M. Cossette a expliqué que les familles de travailleurs décédés n'avaient pas reçu le plein

montant des assurances auxquelles elles avaient droit parce que P.C.V. n'avait pas payé les primes. Pourtant, a-t-il ajouté, les travailleurs avaient payé leur cotisation".

au député Laurent Lavigne.

Le président a terminé en déclarant: "C'est à nous travailleurs d'imposer le respect qu'on nous doit. C'est nous qui faisons tourner les usines, nous vendons notre travail mais pas nos vies. Le 26 août doit être souligné pour que de semblables accidents ne se reproduisent plus".

Finalement le syndicat exige du ministère de la Justice que l'enquête du coroner reprenne au plus tôt sans que les témoins du syndicat soient interrogés à l'avance par la Sûreté du Québec

MONUMENT
Quant au monument qui sera érigé à la mémoire des travailleurs décédés, il sera réalisé par des employés du garage de la CTCUM. Le dévoilement devrait être fait le 1er mai 1982.



Le jour où ils n'ont pas « punché out »

Il y a des matins qui ressemblent à tous les autres.
Le café encore chaud entre les mains, les bottes attachées à la va-vite,
les salutations lancées dans le froid et ce regard familial
de ceux qui partent travailler sans penser que ce sera la dernière fois.

Ils étaient sept.

Sept travailleurs.

Sept hommes de courage et de routine. Sept vies tissées dans le bruit des machines,
dans l'odeur du métal, dans les quarts de nuit trop longs
et les sacrifices qu'on ne raconte jamais assez. Ils sont entrés à l'usine
comme des milliers d'autres avant eux, avec cette seule intention :
faire leur travail et revenir à la maison.

Mais le destin, au fil des années , en a décidé autrement.
Les heures ont continué d'avancer. Les portes ont continué de s'ouvrir.

Les lignes ont continué de rouler.

Mais eux... eux ne sont jamais revenus.

Le jour où ils n'ont pas « punché out »,
ce ne sont pas seulement des travailleurs qui ont quitté ce monde.

C'étaient des pères, des frères, des amis, des amoureux,

Des hommes qui avaient encore des projets,
des rires à partager, des anniversaires à célébrer, des mains à tenir.

Et depuis leur départ,

quelque chose habite encore les murs de l'usine.

Un silence plus lourd qu'avant. Une mémoire qu'aucune poussière ne peut couvrir.

Une douleur discrète que seuls les travailleurs comprennent vraiment.

Parce qu'à chaque quart qui commence, on pense à eux.
À ceux qui sont partis gagner leur vie... et qui l'ont perdue au passage.

Alors du haut de nos 60 ans, on baisse la tête avec respect,
mais on relève aussi le regard avec détermination.

Car leur mémoire ne doit pas seulement vivre
dans les plaques commémoratives ou les minutes de silence.

Elle doit vivre dans chaque combat pour la sécurité,
dans chaque refus de banaliser le danger, dans chaque voix qui ose dire :

« Plus jamais. »

À nos sept frères tombés au travail, vous n'avez jamais réellement quitté l'usine.

Vous êtes dans nos mémoires, dans nos luttes, dans nos colères
et dans cette solidarité ouvrière que même le temps ne pourra effacer.

Le jour où vous n'avez pas « punché out », une partie de nous est partie avec vous.

Mais une autre est restée debout... pour continuer le combat en votre nom.



Yvon Daoust
Le 26 août 1980



André Amyot
Le 26 août 1980



Albert Leroux
Le 26 août 1980



Michel Bernier
Le 13 janvier 1983



Denis Provost
Le 26 octobre 1993



Rémi Rodrigue
Le 26 octobre 1993



Hendrick Perrier
Le 29 octobre 2024



1981 : Quand la solidarité a tenu tête à l'incertitude

L'année 1981 demeure gravée dans la mémoire des travailleuses et travailleurs des Produits chimiques de Valleyfield comme une période marquée par l'inquiétude, la détermination et la solidarité syndicale. Derrière les manchettes annonçant un « point mort » dans les négociations et la reprise éventuelle du travail, il y avait surtout des familles suspendues à l'avenir de leur usine et de leur gagne-pain.

À cette époque, les relations de travail étaient extrêmement tendues entre les syndiqués et la compagnie Price Waterhouse, alors mandataire de l'usine. Les négociations achoppaient sur plusieurs enjeux majeurs : le fonds de pension, les vacances, les conditions de retour au travail et les mesures disciplinaires imposées à plusieurs travailleurs. Malgré une volonté claire des membres de reprendre leurs postes, la partie patronale refusait toujours d'offrir des garanties satisfaisantes.

Les lignes de piquetage dressées devant l'usine témoignaient d'un profond sentiment d'injustice, mais aussi d'une solidarité remarquable. Les travailleurs et travailleuses ont tenu bon, conscients que les décisions prises à ce moment entraîneraient des conséquences pour les générations futures. Dans les assemblées générales bondées, les débats étaient parfois difficiles, les votes serrés, mais la démocratie syndicale demeurait au cœur des décisions.

Le vote final, accepté à 52 %, reflétait toute la complexité du moment. Ce n'était pas une victoire éclatante ni une défaite totale. C'était plutôt le choix difficile de femmes et d'hommes fatigués par le conflit, mais toujours soucieux de protéger ce qui pouvait encore l'être. Derrière ce résultat se cachait une réalité humaine : celle de travailleurs qui voulaient retrouver leur emploi tout en conservant leur dignité.

La reprise du travail s'est faite dans un climat chargé d'émo-

LA PRESSE, MONTRÉAL, MERCREDI 18 MARS 1981

La CSN dénonce le «chantage» d'Ottawa contre les syndiqués de la CPCV

■ Le président de la Confédération des syndicats nationaux, Norbert Rodrigue, a dénoncé hier le «chantage éhonté du gouvernement fédé-

signé des ministres Herb Gray, de l'Industrie et du Commerce, Jean-Jacques Blais, des Approvisionnements, Don Johnston, président du Conseil du Trésor et Marc Lalonde, ministre des Mines, de l'Energie et des Ressources.

PIERRE VENNET

ral» dans la lutte que mènent présentement ses affiliés de la Compagnie de produits chimiques de Valleyfield, en lock-out depuis plus d'un mois pour avoir réclamé qu'on leur verse leur argent.

On sait que la CPCV, compagnie «parente» de Space Research, est en difficultés financières depuis que sa compagnie parente s'est retrouvée au centre d'un imbroglio politique et que ses actifs ont été saisis le 23 décembre dernier. Or le principal créancier obligataire est le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce.

Or voici que, alors même que l'on discutait d'une formule de compromis avec le ministre Herb Gray, dans laquelle les travailleurs renonceraient même à leur fonds de pension, de façon à sauver le reste, le député Gerald Laniel faisait une déclaration endossant une offre gouvernementale, qualifiée de «finale non négociable» et envoyée sous pli recommandé à chacun des syndiqués.

L'ultimatum serait

L'ultimatum, en fait, déclare aux syndiqués qu'ils doivent accepter la dernière offre patronale, ou voir fermer leur usine. Or cette offre, notamment, ne lève pas les suspensions imposées à des membres de l'exécutif syndical et quelques-uns de leurs partisans, pour avoir dirigé la contestation contre la compagnie chargée de gérer temporairement l'usine après la saisie. Ces suspensions sont de 6 mois dans deux cas, 20 jours ouvrables dans deux autres, 10 jours ouvrables dans deux autres et quatre suspensions de cinq jours ouvrables.

Selon la CSN, cette «manoeuvre grossière» du gouvernement fédéral est orchestrée pour tenter de casser un syndicat combatif qui, surtout depuis qu'il y a eu trois morts accidentelles dans une explosion à cette usine, il y a quelques mois, a mené de nombreuses luttes pour améliorer les conditions de travail et de sécurité-santé des travailleurs exposés quotidiennement à des dangers d'explosions.

tions. Plusieurs blessures demeuraient ouvertes, notamment en raison des suspensions imposées à certains militants syndicaux et des tensions vécues pendant le conflit. Malgré tout, les membres ont continué d'avancer ensemble, conscients que l'unité demeurerait leur plus grande force.

Cette période fut également marquée par les rumeurs et discussions entourant la vente possible de l'entreprise. L'incertitude planait sur l'avenir même de l'usine et sur celui de centaines de familles de la région. Encore une fois, le syndicat a joué un rôle central pour informer les membres, défendre leurs intérêts et exiger que les décisions économiques ne soient pas prises au détriment des travailleurs.

Aujourd'hui, en regardant ces événements avec le recul, il est impossible de ne pas saluer le courage de celles et ceux qui ont traversé cette tempête. Leur engagement a contribué à bâtir le syndicat que nous connaissons aujourd'hui : un syndicat combatif, démocratique et profondément enraciné dans la solidarité.



Quand la vérité dérange : retour sur une lutte pour la justice et la dignité

En janvier 1983, notre usine a été le théâtre d'un drame qui a profondément marqué la mémoire col-

lective des travailleuses et travailleurs. La mort de Michel Bernier, survenue dans des circonstances liées au travail, n'a pas seulement bouleversé ses proches : elle a ébranlé tout un milieu, déjà conscient des risques bien réels associés à la production chimique.

Très rapidement, une bataille s'est engagée, une bataille pour la vérité.

D'un côté, la volonté des autorités et de l'employeur de restreindre l'accès à l'information, de limiter la portée publique de l'enquête, voire de la confiner derrière des portes closes. De l'autre, la détermination du mouvement syndical à faire toute la lumière sur les événements, à comprendre ce qui s'était réellement passé, et surtout, à éviter qu'un tel drame ne se reproduise.

Lorsque l'enquête publique a été menacée, puis partiellement suspendue, la réaction syndicale ne

6 nouvelles csn

Samedi le 15 janvier, Michel Bernier, 35 ans, mourait suite à une intoxication due à des vapeurs d'acide nitrique. Engagé depuis à peine sept mois, considéré comme consciencieux par ses employeurs, il en était déjà à son deuxième accident grave, le dernier étant même mortel. Il travaillait dans le département de fabrication de nitro cellulose de l'usine Expro (ex-CPCV), de Valleyfield.

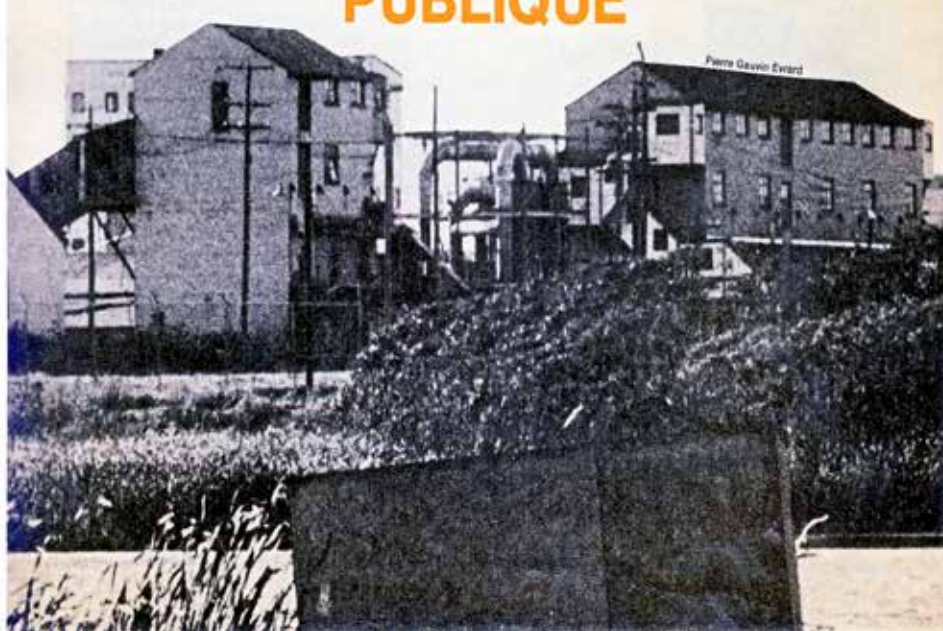
Michel Bernier est le quatrième travailleur à être tué dans cette usine depuis deux ans: qu'on se rappelle les trois morts du 26 août 1980 dans l'explosion d'un séchoir à poudre; qu'on se rappelle également d'autres accidents récents, heureusement sans conséquence tragique: l'explosion et la destruction totale du département RDX en 1977, l'explosion d'un réservoir d'acide nitrique, en avril dernier, intoxicant plusieurs travailleurs et entraînant l'évacuation du village de l'usine ainsi que l'explosion d'un conduit de récupération de nitro-cellulose en décembre dernier...

un travailleur sur deux est blessé

Cette liste se limite aux accidents mortels, négligeant les blessures graves.

un quatrième travailleur y trouve la mort en deux ans

LES TRAVAILLEURS D'EXPRO EXIGENT UNE ENQUÊTE PUBLIQUE



s'est pas fait attendre. Pour nous, il ne s'agissait pas simplement d'un débat juridique ou administratif. Il s'agissait d'un principe fondamental : le droit de savoir. Le droit de comprendre les causes d'un accident de travail. Le droit de protéger la vie humaine avant toute autre considération.

Les faits rapportés à l'époque faisaient état d'émanations de vapeurs toxiques, d'incidents antérieurs et d'un environnement de travail où les dangers étaient connus, mais insuffisamment maîtrisés. Plusieurs travailleuses et travailleurs avaient déjà été affectés. Le décès de Michel Bernier n'était pas un événement isolé : il s'inscrivait dans une série d'alertes que le syndicat refusait de voir ignorées.

Face à cette situation, le Syndicat national des produits chimiques de Valleyfield (CSN) s'est levé avec force. Il a exigé une enquête publique complète, transparente et indépendante. Il a dénoncé les tentatives de dissimulation et a porté la voix des travailleurs jusque dans les tribunaux, dans les médias et auprès de la population.

Cette mobilisation n'était pas seulement une réaction à un drame : elle était l'expression d'une conviction profonde. Celle que la santé et la sécurité ne sont pas des privilèges, mais des droits. Celle que chaque accident doit être compris, chaque faille corrigée, chaque vie protégée.

Aujourd'hui, 60 ans après la fondation de notre syndicat, cet épisode demeure un rappel puissant de notre rôle. Il nous rappelle que les gains en santé-sécurité ne tombent jamais du ciel. Ils sont le fruit de luttes, de courage et de solidarité.

Se souvenir de Michel Bernier, c'est honorer sa mémoire. Mais c'est aussi reconnaître que, derrière chaque avancée, il y a des visages, des histoires, et parfois, des sacrifices.

Notre devoir, aujourd'hui comme hier, est de continuer à porter ce combat. Pour celles et ceux qui sont encore là. Et pour celles et ceux qui ne devraient jamais être tombés au travail.

Parce que travailler ne devrait jamais coûter la vie.



Souvenir de lutte : Quand reculer n'était pas une option

Valleyfield, février 1983

Les négociations chez Expro ont marqué un moment charnière de l'avenir du syndicat. Dans un



contexte économique tendu, où les employeurs cherchaient à reprendre ce que les travailleurs avaient mis des années à bâtir, les membres ont été confrontés à des demandes patronales perçues comme un véritable retour en arrière.

À l'époque, le syndicat et son président Marc Laviolette dénonçaient ouvertement des offres qui représentaient, ni plus ni moins, un recul d'environ quinze ans. Conditions de travail affaiblies, remise en question de l'ancienneté, atteintes aux mécanismes de santé et sécurité : plusieurs acquis fondamentaux étaient directement menacés.

Mais ce qui aurait pu devenir une période de découragement s'est plutôt transformé en moment de solidarité.

Réunis en assemblée générale, des centaines de travailleuses et travailleurs ont répondu à l'appel. Dans une atmosphère à la fois grave et déterminée, ils ont réaffirmé, d'une seule voix, leur appui à l'exécutif syndical.

Le message était clair : il n'était pas question de céder ce qui avait été gagné par des années de luttes.

- Les revendications syndicales demeuraient simples, mais essentielles :
- Le respect de l'ancienneté
- La protection de la santé et de la sécurité
- La reconnaissance du droit fondamental de refuser un travail dangereux
- Et la défense de la dignité au travail

Face à une volonté patronale de redéfinir les règles du jeu, les membres ont choisi de se tenir debout.

Les négociations se sont intensifiées, les rencontres se sont multipliées, et la mobilisation est restée forte. À travers chaque discussion, chaque prise de parole, une conviction persistait : un recul n'était pas acceptable.

60 ans plus tard : un héritage vivant, mais encore beaucoup trop de similitudes.

Aujourd'hui, en célébrant les 60 ans du Syndicat national des produits chimiques de Valleyfield, ces moments ne sont pas que des souvenirs. Ils sont le fondement de ce que nous sommes devenus.

Chaque gain que nous considérons aujourd'hui comme acquis repose sur des décisions courageuses prises par celles et ceux qui nous ont précédés. Des femmes et des hommes qui, en 1983 comme à d'autres moments clés, ont refusé de baisser les bras.

Leur détermination nous rappelle une chose essentielle : les droits ne sont jamais donnés, ils se

défendent.

Et si l'histoire nous enseigne quelque chose, c'est que la force d'un syndicat ne réside pas seulement dans ses revendications, mais dans l'unité de ses membres.

Hier comme aujourd'hui :

Refuser de reculer, c'est avancer ensemble.



Premier groupe chez Bâtirente

Le Syndicat national des produits chimiques de Valleyfield a été le tout premier groupe à adhérer à Bâtirente lors de sa création en 1988. Pourquoi quitter un régime à prestations déterminées, qui garantit une rente fixe à la retraite, pour adhérer à un système de retraite à cotisations déterminées qui n'existait pas encore ? Les fonds de pension à prestations déterminées sont, en théorie, les meilleurs fonds de pension qui soient, à condition que l'employeur s'acquitte de ses obligations. En 1980, sous CPCV, la compagnie a littéralement volé le fonds de pension des travailleurs de l'usine. Le montant volé s'élevait à 1,2 million. Le syndicat a dû faire deux jours de grève pour récupérer l'argent que les travailleurs avaient économisé pour leurs vieux jours. Tout ce que les travailleurs ont pu récupérer, c'est leur propre mise. Quant à la part de la compagnie, les travailleurs n'en ont jamais vu la couleur. La même année, CPCV faisait faillite à cause de ventes illégales de munitions à l'Afrique du Sud. Le syndic Price Waterhouse a pris en main l'usine.



En 1987, la CSN amorce les travaux pour mettre sur pied le système de retraite REER collectif Bâtirente. Le syndicat était assez frileux à l'idée de demeurer dans un régime à prestations déterminées, à la merci d'employeurs véreux. Nous avons donc été le tout premier groupe à adhérer à ce nouveau système de retraite. Une décision audacieuse pour l'époque. Le but était que les travailleurs aient le contrôle de leur argent. Le temps a donné raison au syndicat. Partant de rien en 1987, aujourd'hui, Bâtirente compte plus de 30 000 adhérents, plus de 200 groupes et gère un capital sous gestion de 1,4 milliard.

Pour notre syndicat, nous nous dirigeons vers soixante-dix millions en comptant les retraités. Ce qui fait de nous l'un des plus grands groupes chez Bâtirente avec des frais de gestion très bas : 0,55 %.

Le changement s'est fait à la négociation de 1988. Nous avons subi un lock-out de 17 semaines. L'enjeu de la négociation était, entre autres, d'introduire une clause de protection des emplois à la suite d'un changement technologique et de mettre en place un REER collectif.

Cette lutte fait suite à de nombreuses autres, dont l'enquête publique Beaudry sur les conditions en santé et sécurité désastreuses à l'usine Produits chimiques Expro en 1983.

Les compagnies passent, le syndicat reste !

Source :

Richard Mallette, président du syndicat durant onze ans

Pierre Leduc, responsable de groupe et membre du conseil d'administration de Bâtirente

Quand une si petite femme devient un immense pilier

Alors qu'on célèbre avec fierté les 60 ans de notre syndicat, ses luttes, ses victoires et son histoire, il y a aussi une autre histoire qu'on doit prendre le temps d'honorer cette année. Une histoire humaine. Une histoire de cœur, de dévouement et de loyauté. Celle de Julie, notre Julie nationale, qui célèbre maintenant 24 années parmi nous au Syndicat national des produits chimiques de Valleyfield.

Et si notre syndicat est encore debout aujourd'hui, fort, uni et combatif, c'est aussi grâce à des personnes comme elle.

Au fil des années, Julie est devenue bien plus qu'une collègue ou qu'une militante syndicale. Elle est devenue un véritable pilier de notre organisation. Une amie. Une confidente. Une présence rassurante. Eh oui, on va se le dire franchement : une mère pour notre syndicat.

Julie, c'est celle qui pense à tout. Celle qui nous rappelle de ne rien oublier. Celle qui garde vivante la mémoire de nos combats passés pour mieux nous guider dans ceux d'aujourd'hui. Elle nous pousse à nous dépasser, à aller plus loin, à tenir bon même quand c'est difficile. Elle donne énormément au syndicat... bien au-delà de ce que son mandat exige.

Elle accueille et encadre les nouveaux employés à l'usine avec générosité. Elle prend le temps d'expliquer, de raconter, de transmettre. Grâce à son expérience et à sa sagesse acquise au fil des années, elle devient souvent cette voix calme et éclairante dont on a besoin quand les tempêtes frappent.

Mais au-delà du militantisme, Julie est surtout une lumière humaine dans nos vies. Un rayon de soleil dans nos journées plus lourdes. Une oreille attentive quand on a besoin de ventiler. Une présence sincère qui fait du bien, tout simplement.

Dans une époque où tout va vite, où les gens passent parfois sans laisser de traces, Julie, elle, a laissé une empreinte immense dans notre syndicat et dans le cœur de plusieurs d'entre nous.

Alors, à l'occasion de ce 60^e anniversaire, nous voulons aussi célébrer tes 24 années d'implication, de cœur et de solidarité. Nous voulons te dire merci. Merci pour tout ce que tu fais. Merci pour tout ce que tu es.

On t'aime Julie.



Syndicat national des produits chimiques de Valleyfield – CSN

**Pour nous joindre
450 377-7823 ♦ snpcv@gd-ots.com
www.snpcv.com
Facebook : Groupe privé**

